

## Newsletter n° 1/2024

Date: 16 mai 2024  
Rédacteur: Roland Karau  
Téléphone : +41 79 262 86 05  
[Roland.karau@santesuisse.ch](mailto:Roland.karau@santesuisse.ch)  
<https://pk-kvo.ch>

### Informations et nouveautés en 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons ci-après quelques informations concernant la CP OAM:

#### Résultat en 2023

L'année 2023 a été très positive pour la CP OAM. Le nombre d'assurés actifs a augmenté tandis que l'effectif des retraités est resté stable. Notre structure s'est donc améliorée.

Notre fortune a atteint un rendement net de 5,20%. Le taux de couverture a pu être relevé à 104,1% (année précédente: 100,7%).

#### Rapport d'activité 2023 de la CP OAM

Les détails du résultat ainsi que d'autres informations se trouvent dans le rapport d'activité 2023 (en allemand). Celui-ci est disponible sur notre site Internet ([pk-kvo.ch/geschaeftsberichte](https://pk-kvo.ch/geschaeftsberichte)) et sur le portail en ligne de myDiventa.

#### Modifications au sein du conseil de fondation en 2024 – 2025

Daniela Brunner, représentante des employeurs de Centris AG, a démissionné du conseil de fondation à fin 2023. Nous la remercions de son engagement et des services qu'elle a rendus à la CP OAM au cours des quatre dernières années.

Le conseil d'administration de Centris AG a nommé Klement Biberstein pour lui succéder au sein du conseil de fondation de la CP OAM.

#### Adaptations du règlement de prévoyance

Les adaptations suivantes ont été décidées et entrent en vigueur avec effet immédiat:

- **Art. 2.3 Congé non payé**  
Désormais, les cotisations dues sont perçues par l'employeur et versées à la CP OAM.
- **Art. 2.9 Rachat**  
Il est désormais possible d'effectuer des rachats volontaires en cas de report du départ à la retraite.
- **Art. 3.5.5. Capital-décès**  
Désormais, les rachats personnels sont versés

en supplément, sans intérêts, sous forme de capital-décès.

#### Administration technique chez Diventa AG

Comme annoncé l'an dernier, l'administration technique de la caisse de pension est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par Diventa AG (<https://diventa.ch/>), sise à Coire. Certains processus ont changé à cette occasion.

De nouveaux formulaires standards sont disponibles sur notre site, à l'adresse [pk-kvo.ch/fr/formulaire](https://pk-kvo.ch/fr/formulaire). Nous vous prions d'en prendre connaissance et de les utiliser si nécessaire. La demande de rachat pourrait notamment vous intéresser.

#### Rachats privés dans la caisse de pension

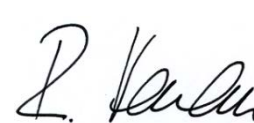
Etant donné que Diventa AG ne dispose pas de toutes les données nécessaires au calcul définitif du rachat, le formulaire «Demande de rachat» doit désormais être remis avant le rachat, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent. Le montant du rachat indiqué sur le certificat n'a qu'un caractère provisoire et ne garantit pas la déductibilité fiscale. En règle générale, une demande de rachat ne doit être remise qu'une seule fois.

#### Services en ligne de Diventa AG

Dès à présent, Diventa AG propose sous <https://mydiventa.diventa.ch/> des services en ligne pour nos assurés actifs. Ils vous permettent de réaliser vous-même diverses mutations ou simulations. Nous vous recommandons d'en faire usage.

Si vous avez des questions concernant la caisse de pension ou votre situation personnelle, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre interlocuteur à la CP OAM.

Avec nos salutations les meilleures



Roland Karau  
Gérant



Jean-Pierre Dubois  
Président du  
Conseil de fondation